Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260916-2026_008_CCAS-DE

Délibération n° 2026-008-CCAS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-six, le 16 septembre à 17 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de la Trinité Surzur, convoqué, le 11 septembre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET,
Présents : Sandrine CADORET, Céline AUDROIN, Nasser BENNAÏ, Monique QUEFFEULOU, Cynthia CHAILLEUX,

Absents excusés sans pouvoir : Arnaud ÉON, Yvonnick BOHUON, Alain DELANNEE, Dominique CADIO,

Absents excusés avec pouvoir :

Secrétaire de séance : Céline AUDROIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 5

D2026-008 Décision modificative n°1 – BP 2026 CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2026 du CCAS ;

Vu la délibération n° D2026_07_03 du Conseil municipal décidant d'allouer au CCAS une subvention de 3 500 € destinée à financer le repas des anciens ;

Considérant qu'il convient d'inscrire cette recette supplémentaire au budget du CCAS et d'allouer les crédits correspondants en dépenses afin de permettre le financement du repas des anciens ;

Afin d'intégrer au budget la subvention exceptionnelle de 3 500 € versée par le budget principal de la commune et de permettre le financement du repas des anciens, qui se tiendra le 10 octobre prochain, il convient d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2026 :

- DEPENSE DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2026 voté	Modifications apportées	BP 2026 modifié
011	2461,21 €	3500,00 €	5961,21 €

- RECETTE DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2026 voté	Modifications apportées	BP 2026 modifié
74	1350,00 €	3500,00 €	4850,00 €

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260916-2026_008_CCAS-DE

Ainsi, le budget primitif 2026 du CCAS est modifié comme suit :

	Total Dépenses de Fonctionnement	BP	DM
011	Charges à caractère générales (3)	2 461,21 €	5 961,21 €
65	Autres charges de gestion courantes (4)	1 500,00 €	1 500,00 €
	Total des Dépenses de Fonctionnement	3 961,21 €	7 461,21 €

	Total Recettes de Fonctionnement	BP	DM
002	Résultat de Fonctionnement (résultat 2025)	2 227,83 €	2 227,83 €
70	Produits des Services et Ventes directes (1)	230,00 €	230,00 €
74	Dotations et Participations (2)	1 350,00 €	4 850,00 €
75	Transfert du BP – Subvention d'équilibre	153,38 €	153,38 €
	Total des recettes de fonctionnement	3 961,21 €	7 461,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- **D'APPROUVER** la Décision Modificative n°1 du BP 2026 CCAS telle que synthétisée dans le tableau ci-dessus
- **D'AUTORISER** les services à faire le nécessaire afin d'intégrer cette Décision Modificative n°1

- ***voté par 5 voix Pour,***

La secrétaire de séance,
Céline AUDROIN

La présidente,
Sandrine CADORET

MAIRIE DE LA TRINITE SURZUR (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Trinité Surzur, le 17 Septembre 2026

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.